

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

N° 2025-05-01

Séance du 11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq

Et le onze juillet

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

Absents excusés : /

Absents : M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Sylvain OLLIER, Mme Nathalie LAVAL

Date de la convocation : 03 juillet 2025

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité avant l'établissement de son contrat à durée indéterminé,

Sur le rapport du Maire,

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décide :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif principal de 2° classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois et 8 jours allant du 1^{er} août 2025 au 08 septembre 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire général de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 416.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Votants : 08	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 15/07/2025

Et de la publication le 15/07/2025

A MONESTIER-MERLINES, le 15/07/2025



Date de transmission de l'acte: 15/07/2025
Date de reception de l'AR: 15/07/2025
019-211914106-20250501-DE
A G E D I

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat devant le tribunal administratif de Limoges - 2 cours Bugeaud- CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX.ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet : www.telerecours.fr*

Date de transmission de l'acte: 15/07/2025
Date de reception de l'AR: 15/07/2025
019-211914106-20250501-DE
A G E D I